



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON**

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 janvier, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 15/01/2025, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de la mairie d'Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE.

| | |
|--|--|
| Nombre de membres en exercice : 62 Nombre de membres présents : 41 Nombre de suffrages exprimés : 47 Votes Pour : 47 Vote(s) Contre : 0 Abstention(s) : 0 | Objet : PLUI – demande de subvention pour l'étude année 2025 N° 2025-3 |
|--|--|

Présents (41) : PICHON Evelyne, MOUNIQ Jean, BLASCO Sabine, CARRERE Philippe, CAUMONT Marc, DESMARAIS Nadine, DUNAN Anne, ESTRADE Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, PUYAU Maryse, MALERE Hélène, GIRON Julienne, DESCOUENS Bernard, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, FINES Frédéric, CONSTANTIN Luce, ARMANET Henri, RICARD Louis, RODRIGUEZ Marie-José, CARTAN Olivier, MUR François, CHAZOTTES Michel, RAHALI Sabine, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, BRUNET André, GAY Eric, LACAZE Noël, PELIEU Michel, BERTRANUC Evelyne, CLIMENT Emmanuel, ACCHINI Nicole, SOULE-ARTOZOUL Rosa, AIZIER Philippe, SALAT Jacques, FOURTINE Didier, BEYRIE Maryse, ISOART Jean-Michel.

Absents (15) : PUCEL Matthieu, GRANGE Jean-Baptiste, GISTAU Patrick, VIDAILLET Jocelyne, SAINT-PASTEUR Marcel, BESSONE Michel, ESCOULA Bernard, GALAUP Dominique, BALAGNA Patrice, HELARY Yann, JARENO Sandra, LEGOFF Stéphanie (excusée), OZUN Benjamin, BOURREC Christophe (excusé), CASCARRE Victor.

Procurations (6) :
SOLANA Michel à RICARD Louis
PETIT Caroline à DUBERNARD Alain
ROBIN Isabelle à RODRIGUEZ Marie-José
MIR André à AIZIER Philippe
FOURTINE Didier à ISOART Jean-Michel
DELOM Christian à BEYRIE Maryse

Monsieur Frédéric FINES a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Vu la délibération n°2023-93 du conseil communautaire en date du 19 septembre 2023 de prescription d'élaboration d'un PLUi ;

Vu la délibération n°2024-62 du conseil communautaire en date du 18 juin 2024 de complément à la délibération de prescription d'élaboration du PLUi ;

Vu délibération n°2024-63 du conseil communautaire en date du 18 juin 2024 d'engagement de la procédure de consultation pour conduire la procédure d'élaboration du PLUi par appel d'offre ouvert ;

Vu la délibération n°2024-120 du conseil communautaire en date du 17 décembre 2024 d'attribution du marché pour l'élaboration du PLUi de la Communauté de communes Aure Louron ;

Considérant que la CCAL lance les travaux d'élaboration de son intercommunal ;

Monsieur le Président rappelle que le coût pour l'élaboration du PLUi est estimé à 208 333 € HT, montant qui comprend la prestation du bureau d'études ainsi que quelques frais annexes afférents à la démarche (affranchissements et impressions).

Le montant prévisionnel du projet étant connu, Monsieur le Président demande au conseil communautaire de lui donner pouvoir pour engager toutes les démarches nécessaires pour rechercher des financements afin de mettre en place le PLUi.

Au niveau de l'Etat, le dispositif de la dotation générale de décentralisation (DGD) est identifié. Il correspond à un concours particulier destiné à compenser les accroissements de charges résultant, pour les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale, du transfert de la compétence relative à l'établissement et à la mise en oeuvre des documents d'urbanisme et servitudes visés aux articles L131-1 et suivants du code de l'urbanisme.

Au niveau du Département des Hautes-Pyrénées, le fonds d'aménagement rural (FAR) peut également contribuer au financement du projet.

Le plan de financement prévisionnel proposé est le suivant :

| | Dépenses Prix HT | Recettes | | |
|--|---------------------|-------------|------------------------------------|-------------------------|
| | | Partenaires | | Autofinancement CCAL |
| | | Etat | Département des Hautes-Pyrénées | |
| Phase 00 – Réalisation de l'évaluation environnementale en continu | 24 600 € | | | |
| Phase 00 bis : Concertation et communication en continue | 2 700 € | | 41 666 € | |
| Phase 1 – Diagnostic du territoire et état initial de l'environnement | 34 025 € | | | |
| Phase 2 – Etude de densification des zones déjà urbanisées | 47 600 € | | | |
| Phase 3 – Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADDi) | 15 700 € | | | |
| Phase 4a : Pièces règlementaires du PLUi: Elaboration des OAP + Phase 4b : Pièces règlementaires du PLUi: règlement graphique et règlement écrit | 39 800 € | 104 166 € | | 62 501 € |
| Phase 5a : Constitution du dossier complet du PLUi pour arrêt du projet + Phase 5b : Consultation des PPA et réalisation de l'enquête publique + Phase 5c : Finalisation du dossier du PLUi pour approbation finale | 42 624 € | | | |
| Frais divers (affranchissements, impressions) | 1 284 € | | | |
| Montant Total | 208 333 € | | | 208 333 € |
| Part (pourcentage) | 100% | 50% | 20% | 30% |

Monsieur le Président invite les membres du conseil communautaire à bien vouloir en débattre.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil communautaire :

- Approuve le plan de financement prévisionnel tel que présenté par Monsieur le Président,
- Autorise Monsieur le Président à solliciter des aides auprès des différents financeurs ;
- Mandate Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président
Philippe CARRERE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AURE LOURON
Château Ségure
2, avenue Calamun
65240 ARREAU